

Sur l'article 6 (règlements, honoraires de vérification, pénalités).

M. SPROULE: Quels sont ces honoraires?

L'hon. M. FISHER: Il s'agit d'une amende pour infraction à la loi et je propose de remplir le blanc par les mots "cinquante dollars".

M. SPROULE: L'article parle aussi de règlements et d'honoraires pour la vérification de ces appareils.

L'hon. M. FISHER: Je n'avais pas remarqué ce détail. Je n'aimerais pas à me prononcer avant d'avoir consulté mon collègue, le ministre du Revenu de l'intérieur, de qui relève l'inspection des poids et mesures. Il me semble que les honoraires ne devraient être que nominaux, s'il y en a. On pourrait laisser l'article tel qu'il est avec l'entente que le point sera discuté plus tard.

Sur l'article 7 (la loi entrera en vigueur par proclamation).

L'hon. M. FISHER: Il conviendrait de donner avis aux intéressés de l'entrée en vigueur de cette loi. Après avoir consulté les fonctionnaires du département, j'ai choisi la date du 1er janvier prochain.

(Il est fait rapport du projet de loi qui est lu une 3e fois et adopté.)

ADOPTION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE CONTROLE DES TARIFS DES CABLES SOUS-MARINS.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes) propose la 2e lecture du projet de loi (n° 104) à l'effet de contrôler les tarifs et les moyens d'exploitation des compagnies de câbles sous-marins et de modifier la loi sur les chemins de fer au sujet des télégraphes et des téléphones et de la juridiction de la Commission des chemins de fer.

—Monsieur l'Orateur, depuis plusieurs années, les Canadiens, et plus particulièrement ceux qui sont intéressés dans les journaux, font des démarches pour obtenir des taux plus modérés des compagnies de câbles sous-marins. La question a été étudiée à plusieurs reprises, entre autres, par mon prédécesseur, sir William Mulock, et aussi par un homme qui a toujours porté un vif intérêt à cette question, pour le plus grand bien du pays. Je veux parler de sir Sanford Fleming qui, comme nous le savons tous, a été le premier à proposer et à faire adopter le projet d'un câble sous le Pacifique, exploité par l'Etat.

Depuis quelques années, le public est d'avis que nous devrions avoir sous l'Atlantique un système comme celui qui existe sous le Pacifique et par lequel l'Australie est reliée directement à l'Amérique.

M. FISHER.

On s'est demandé si un arrangement ne devrait pas intervenir entre l'Angleterre et le Canada pour la pose d'un nouveau câble sous l'Atlantique. Pour ma part, j'avoue que je voyais ce projet d'un très bon œil. Mais après avoir étudié la question dans ses détails, et après avoir entendu la discussion dans les diverses conférences de Londres où j'ai été appelé à représenter le Canada, j'ai constaté que le nombre des actionnaires dans les compagnies existantes était si considérable, que le gouvernement anglais aurait de fortes objections à entreprendre la pose d'un nouveau câble.

Il a donc fallu trouver un autre moyen d'obtenir des compagnies un tarif qui pût satisfaire et le public et les journalistes.

Il fut décidé de proposer aux compagnies que le tarif des dépêches urgentes restât le même, savoir un schelling par mot, pour les dépêches semi-urgentes 6 d. par mot, et un tarif spécial de 3 d. par mot, pour les journaux. Le tarif actuel pour les journaux entre l'Angleterre et le Canada est de 10 cents par mot. Ce tarif serait établi à titre d'essai entre la mère patrie et le Canada.

Je n'ai pas à insister sur les avantages que ces prix auraient pour les deux pays, tant au point de vue impérial qu'au point de vue des affaires. Il y a quelques années, par ordre de la Chambre, le Gouvernement publia un livre bleu très complet sur la question et on se rappelle la correspondance déposée sur le bureau de la Chambre par sir William Mulock, quand il était ministre des Postes.

M. SPROULE: Nous avons conclu un arrangement par lequel, moyennant un certain tarif, nous nous engageons à supporter une partie des dépenses, et la question est de savoir si, à l'heure présente, ce tarif donne des bénéfices ou non.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami parle du câble sous le Pacifique et je parle de celui de l'Atlantique. Sur le Pacifique, le Canada est associé avec l'Australie, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande pour l'exploitation d'un câble sous-marin, dont le tarif a été établi par le "Pacific Cable Board", dans lequel le Canada est représenté par lord Strathcona. Les affaires de cette entreprise n'ont pas été brillantes, mais ce résultat est dû à la concurrence injuste du réseau "Eastern Telegraph".

Quoiqu'il en soit cette question est trop vaste pour être discutée ce soir. Mon honorable ami a raison quand il dit que le "Pacific Cable Board" n'a pas accusé d'excédent à la fin de chaque année, mais cette compagnie parvient à joindre les deux bouts et je crois qu'elle met tous les ans une certaine somme en réserve.